
Date de convocation et d'affichage :

Le 15 novembre 2022

Date d'affichage du Compte rendu :

Le 25 novembre 2022

Séance du Lundi 21 novembre 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 12

Le vingt et un novembre deux mil vingt-deux, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Moncontour sous la présidence de Mme MILLORIT Anne-Gaud, Maire.

Étaient présents : MILLORIT Anne-Gaud, SOULABAILLE Jérôme, LEDOUIT Mickael, LANGUILLE Sophie, TARDIVEL Mickaël, VAN DAELE Karel, AUPETIT Irène, GAUDIN Julie, PEROT Fanny, OLLIVRO Vassili.

Absents excusés : ROUZIC Enguerrand (procuration à Mme MILLORIT), ROBILLARD Sylvie (procuration à Mr LEDOUIT).

Absents : DELAIRE Edouard, CAOUISSIN Azilis

Secrétaire de séance : SOULABAILLE Jérôme

Madame le Maire annonce le quorum atteint et ouvre la séance à 20h33.

Mme Irène AUPETIT demande des modifications au PV du conseil municipal du 3 octobre 2022. Les modifications émises ont été soumises au vote. Suite à 2 tours de vote ex aequo (6 pour, 6 contre), au 3ème tour de vote les modifications sont rejetées (4 contre, 3 pour, 2 abstentions), le procès-verbal du 3 octobre 2022 est approuvé.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Informations communautaires
2. Décisions prises par la maire par délégation du Conseil Municipal
3. Finances : décision modificative n°3
4. Modification du tableau des effectifs
5. Devis SDE : projecteur du terrain de foot
6. Remboursement frais divers à une conseillère
7. Adhésion au réseau Déphy
8. Vote des tarifs cantine, garderie et photocopies
9. Questions diverses

Mme La Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour susceptible de faire l'objet d'une délibération : - Soutien de la ferme du Botrai.

Inscription à l'ordre du jour validée à l'unanimité des élus présents.

1. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

Mme la maire explique à l'assemblée que plusieurs sujets ont été abordés lors du dernier conseil communautaire.

a. Réseau assainissement et eau

Courant novembre, une réunion relative au réseau eau pluviales et assainissement a eu lieu dans les locaux de Lamballe Terre et Mer en présence du Président de LTM Thierry ANDRIEUX, du Vice-Président, Jean-Pierre OMNES, en charge de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau pluviale, du Directeur du pôle Eau, Assainissement et Déchets Ménagers, Yoann CORRIGOU, du Directeur Eau Assainissement, Benoît DUTHOIT et du DGA Mr Jérôme DENIS. Pour Moncontour étaient présents la maire, A-G MILLORIT, Karel VAN DAELE, conseiller municipal et Morgane JOSSET, DGS par intérim.

Il convient de rappeler que si l'assainissement est de la compétence de LTM, la compétence eaux pluviales est actuellement du ressort de la commune.

Il a d'abord été rappelé l'état général des réseaux assainissement et eaux pluviales de la commune. Une présentation des travaux nécessaires à la mise aux normes du réseau unitaire pour le centre bourg et du secteur déjà séparatif pour le secteur de la piscine et de la maison de retraite a également été faite.

Les représentants de Lamballe Terre et Mer ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place une convention afin que Moncontour mandate LTM afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des réseaux puisqu'il convient de traiter les réseaux ensemble afin que d'unitaire il devienne séparatif sur tout le territoire de Moncontour. Le réseau unitaire étant fortement dégradé, les canalisations ne pourront quasiment pas être reprises pour être affectées au réseau eaux pluviales. Il a été rappelé également que les eaux parasites (claires et de nappe) étaient très présentes dans les eaux usées et altéraient le bon traitement de ces eaux. La station actuelle de Moncontour ne pouvant plus traiter le volume de débit d'eau à se déverser, il est nécessaire de construire une station de traitement commune entre Moncontour et Trédaniel pour pouvoir être dimensionnée aux besoins des 2 communes et respecter les normes légales requises par les services étatiques et environnementaux.

Ce lundi 21 novembre, une réunion a de nouveau eu lieu, cette fois dans la salle de conseil de la mairie de Moncontour en présence d'Anne-Marie MORVAN du bureau d'études S.B.E.A. qui avait été chargé de diagnostiquer l'état des réseaux et des membres du bureau municipal au complet. Une présentation du diagnostic a été présentée par secteur et par phase de travaux qui auront lieu de 2024 à 2026. La 1^{ère} tranche de travaux prioritaires est celui du secteur de la piscine et concerne essentiellement l'assainissement et sera donc financée par LTM. La 2^{nde} tranche de travaux prévue en 2025 concernera la séparation des réseaux eau usées de celui des eaux pluviales pour les parties les plus abimées, et la 3^{ème} tranche pour 2026. Ces 2 tranches de travaux nécessiteront de lourds investissements que ce soit de la part de LTM comme de la commune. La dernière tranche de travaux concernera les réseaux déjà séparés mais qui nécessitent des travaux complémentaires.

b. Débat d'orientation budgétaire communautaire

Mme la maire explique que Lamballe terre et mer fait actuellement l'objet d'un audit de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes qui a montré que les finances de l'intercommunalité se dégradent plus vite qu'il était annoncé. Les programmes d'investissement prévus ne pourront pas tous être financés et qu'il faudrait réduire certaines dépenses assez drastiquement pour certains secteurs afin de pouvoir faire une économie des coûts estimée à environ 10 millions d'euros. Des

arbitrages devront être trouvés également afin de baisser les dépenses de fonctionnement. Mme la maire a présenté certaines pistes de travail par exemple un plafonnement à la baisse des heures du service intercommunal d'action sociale, une hausse des impôts fonciers serait prévue ainsi que de tous les tarifs des services communautaires et enfin la maîtrise de la masse salariale communautaire.

Les élus de Moncontour ont donné tour à tour leur avis sur les orientations annoncées par le biais de ce débat d'orientation budgétaire et ont fait savoir qu'ils se seraient abstenus (4) ou auraient voté contre (6) car ils ne soutiennent pas la stratégie financière de LTM. Ils comprennent la nécessité de réduire les dépenses d'investissement et la complexité de l'exercice mais ne soutiennent pas la stratégie qui est présentée et qui sera soumise au vote du conseil communautaire du 29 novembre.

2. DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

devis signés par délégation du conseil			
titulaire	objet	lieu	montant
CREN Vincent	location nacelle	cheminée mairie	1 524,00 €
GIGAPro	ordinateur	école	840,00 €
Pépinière ROUXEL	plantes	cimetière	372,02 €
Imprimerie HAUTS DE VILAINE	ménestrel	mairie	987,00 €
LOCARMOR	nacelle illumination Noël	bourg	574,20 €
SARL élévation service	nettoyage gouttières facade	16/18 Pl Penthièvre	1 440,00 €
RAULT Paysage	travaux terrain	cimetière	3 372,00 €

3. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances présente la décision modificative n°3 :

Motif de la décision : insuffisance de crédits pour assurer le versement des charges salariales de décembre 2022.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
OUVERTURE CREDITS			
Chap 012 Charges de personnel		Chap 73 Impôts et taxes	
6218 Autre personnel exterieur	6 000 €	7381 taxe afférent aux droits de mutation ou taxe pub fonciere	11 000 €
6411 Personnel titulaire	7 000 €		
6413 Personnel non titulaire	3 000 €		
6451 Cotisations à l'URSSAF	5 000 €		
6453 cotisations aux caisses de retraite	5 000 €		
Sous-Total	26 000 €	Sous-total	11 000 €
DÉDUCTION CREDITS			
Chap 011 Charges de gestion générale			
60612 énergie et électricité	- 3 000 €		
615231 voiries	- 4 000 €		
6228 honoraires	- 3 000 €		
6232 fêtes et cérémonies	- 3 000 €		
6236 Catalogue et imprimé	- 2 000 €		
Sous-Total	- 15 000 €		
TOTAL	11 000 €		11 000 €

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 proposée
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

4. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport :

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des ressources humaines rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services au 1 er décembre 2022 :

1. Suppression d'un poste vacant d'adjoint technique pour une DHS de 25.30h/ semaine.
2. Création d'un poste de titulaire d'adjoint technique pour une DHS de 35h/semaine.
3. Modification de la DHS du poste de Responsable périscolaire qui passe à une DHS de 28h / semaine.

COMMUNE DE MONCONTOUR						TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2022		
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste vacant depuis le	Poste occupé	
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
Filière Administrative (service administratif)								
27/02/2020 D2020-02-01	Rédacteur territorial principal de 2ème classe	B	35,00	35H00	Secrétariat Général		Titulaire	100%
09/05/2022	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	35	35H00	Agent d'accueil et de gestion administrative		Titulaire	100,00%
Filière Technique (service technique)								
01/08/2008	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00	35H00	Responsable des services techniques		Titulaire	100,00%
01/01/2001	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	35,00	35H00	Agent technique des espaces verts		Titulaire	100,00%
21/11/2023	Adjoint technique territorial	C	35,00	35h	Agent technique polyvalent		Titulaire	100,00%
11/07/2022	Adjoint technique territorial	C	35,00	35h00	Saisonnier		Contractuel	100,00%
10/01/2021	Adjoint technique territorial	C	31,00	31H	Agent technique polyvalent		Contractuel	88,00%
Filière Technique (service restauration scolaire / periscolaire / entretien)								
07/09/2020	Agent de maîtrise principal	C	35,00	35h00	Responsable de la cuisine centrale		Titulaire	100,00%
09/05/2022	Adjoint technique principal de 2ème classe	C	25,50	25h30	Agent polyvalent de restauration		Titulaire	73,00%
14/12/2020	Adjoint technique territorial	C	5,27	05H16	Agent de service repas cantine	vacant le 07/10/2021	Stagiaire	15,10%
09/05/2022	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	16,00	16H00	Agent de service restauration scolaire		Titulaire	45,70%
01/09/2018	Adjoint technique territorial	C	29,00	29h00	Agent périscolaire	vacant le 01/05/2021	Titulaire	83,00%
01/05/2019	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	C	30,00	30H00	ATSEM		Titulaire	86,00%
01/09/2018	Adjoint technique territorial	C	28,00	28H00	Agent d'entretien et périscolaire		Titulaire	80,00%
29/09/2014	Adjoint technique territorial	C	4,00	04H00	Agent de service repas cantine		Contractuel	11,00%
07/09/2020	Adjoint technique territorial	C	3,23	3H14	Agent de service repas cantine		CDI	8,97%
Filière Animation (service restauration scolaire / periscolaire / entretien)								
30/08/2021	Adjoint d'animation	C	16,16	16h09	Agent d'accompagnement périscolaire et d'entretien		Contractuel	46,17%
21/11/2023	Adjoint d'animation	C	28,00	28h	Responsable Périscolaire et agent d'animation CAP ARMOR		Titulaire	80,00%
11/07/2022	Adjoint d'animation	C	1,75	1h45	Agent de distribution du bulletin municipal et remplacements		Contractuel	5,00%
11/07/2022	Adjoint d'animation	C	3,00	3h00	Agent d'aide aux devoirs et surveillance cour de l'école		Contractuel	8,57%
Filière Culturelle (service bibliothèque / résidence des arts / agence postale communale)								
01/07/2018	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	28,50	28H30	Agent culturel (résidence des arts et bibliothèque) et agent postal communal		Titulaire	81,40%

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le tableau des effectifs à compter du 1^{er} décembre 2022

VOTE :

Pour : 12

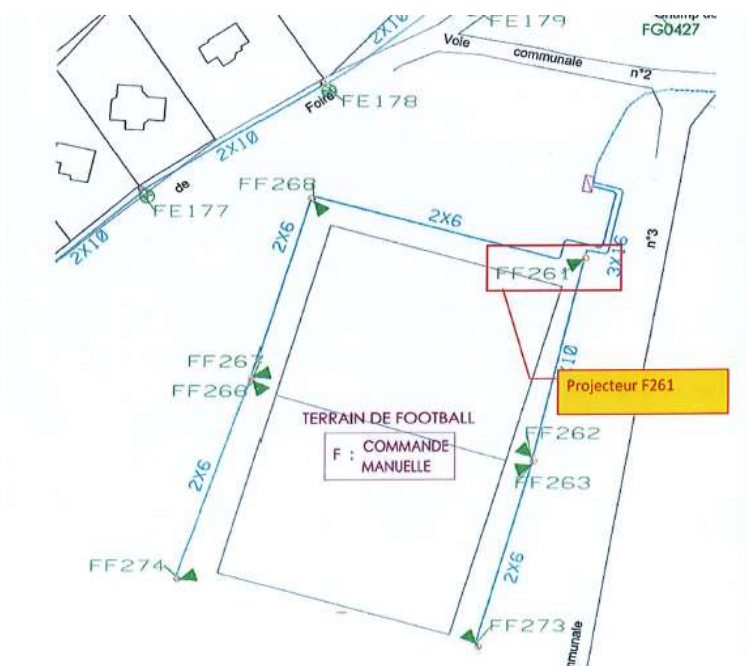
Contre : 0

Abstention : 0

5. DEVIS SDE : PROJECTEUR TERRAIN DE FOOTBALL

Rapport :

Mr Jérôme SOULABAILLE explique à l'assemblée qu'un devis avait été soumis au vote en 2021 pour ce même projecteur mais qu'il avait été demandé d'être certain que le club de football du FCMT continue à utiliser le terrain en nocturne.



Une réponse favorable a été fournie en septembre mais le devis n'étant plus valide a du être actualisé. Donc pour la fourniture et la dépose d'un projecteur PHILIPS de Type « OPTIVISION » en pied de mât, le coût de l'opération est de 2 268 euros TTC (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).

En application du règlement financier du SDE 22, la commune de Moncontour étant qualifiée R100 car relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à 100% de la Taxe TCCFE de son territoire. En conséquence la participation de la commune s'élève à 1 365 euros.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public proposé pour un montant à charge de la commune de 1 365€ (coût total des travaux majoré de 8 % de frais d'ingénierie).
- **AFFECTERA** cette dépense est inscrite en section d'investissement au compte D 2041582 et sera amorti.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

6. REMBOURSEMENT FRAIS DIVERS A UNE CONSEILLERE

Monsieur SOULABAILLE Jérôme, adjoint au maire en charge des finances, informe les conseillers que MME Julie GAUDIN a procédé personnellement au paiement de plusieurs achats afin d'accueillir dans de bonnes conditions 2 ressortissantes ukrainiennes dans un des logements communaux pour un montant de 142.95€ ainsi qu'à des achats destinés au marché de Noël qui fera office de Noël des enfants de Moncontour pour un montant de 118.56€.

Les fournisseurs ne proposant pas de paiement par mandat administratif, il est proposé de rembourser ces dépenses d'un montant de 261.51 € à Madame GAUDIN Julie.

Madame GAUDIN ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- **VALIDE** le remboursement à Mme GAUDIN Julie des dépenses liées à l'accueil des ukrainiennes et au Noël des enfants pour un montant de 261.51 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération

VOTE :

Pour: 11

Contre: 0

Abstention : 0

7. ADHÉSION AU RÉSEAU DÉPHY

Mr Karel VAN DAELE, conseiller municipal, présente à l'assemblée la Charte d'adhésion au réseau « Dephy collectivités Bretagne ». Depuis le 1^{er} janvier 2022 le réseau « Dephy collectivités Bretagne » qui s'inscrit dans un contexte de prise de conscience de l'impact des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé, permet de répondre aux besoins principalement techniques soulevés par la mise en œuvre du Zéro Phyto dans les collectivités. Ce réseau favorise la mise en relation des élus et des agents qui souhaitent échanger sur la mise en place de nouvelles méthodes, ainsi des visites sont programmées dans les collectivités ayant mis en place une gestion des espaces publics par des aménagements, des techniques d'entretien et des actions de communications qui méritent d'être valorisées.

Mr VAN DAELE explique qu'il existe plusieurs niveaux d'adhésion, le plus impactant étant celui des collectivités démonstratives. C'est ce niveau d'adhésion qui est proposé à l'assemblée car la création d'une pépinière pour l'embellissement et mise en valeur de la cité à Moncontour au niveau du cimetière est un programme qui mérite d'être partagé et expliqué aux autres collectivités.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'adhérer au réseau « Déphy Collectivités Bretagne » au niveau d'adhésion « collectivité démonstratives.
- **CHARGE** Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

8. VOTE DES TARIFS CANTINE et PÉRISCOLAIRE

Jérôme Soulabaille, adjoint aux affaires scolaires précise que la grille de tarifs votés nécessite quelques ajustements de calcul.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- ADOPTE à compter du 21 octobre 2022 les tarifs suivants:

1. TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE

- Repas enfants : 3,42 €
- Repas adulte : 6.04 €

2. TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

Une demande de la trésorerie pour une modification mineure concernant le calcul de l'accueil périscolaire le soir :

2. TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF < 592	Accueil Périscolaire	Goûter	Total
Accueil matin (forfait)	1.02 €		1.02 €
Accueil Soir			
De 16h30 à 17h00 *	0,41 €	0,51 €	0,92 €
De 16h30 à 17h30	0,82 €	0,51 €	1,33 €
De 16h30 à 18h00	1,23 €	0,51 €	1,74 €
De 16h30 à 18h30	1,64 €	0,51 €	2,15 €
De 16h30 à 19h00	2.05 €	0,51 €	2,56 €

QF >= 592	Accueil Périscolaire	Goûter	Total
Accueil matin (forfait)	1,53 €		1,53 €
Accueil Soir			
De 16h30 à 17h00 *	0,51 €	0,51 €	1.02 €
De 16h30 à 17h30	1,02 €	0,51 €	1,53 €
De 16h30 à 18h00	1,53 €	0,51 €	2,04 €
De 16h30 à 18h30	2,05 €	0,51 €	2,55 €
De 16h30 à 19h00	2,56 €	0,51 €	3,06 €

* L'accueil périscolaire du soir n'est pas facturé pour les enfants ayant une fratrie à Bréhand et qui partent de la garderie avant 17h. Seul le goûter à 0.51 € sera facturé.

3. PHOTOCOPIES

Pas de changement pour les tarifs des copies. A partir du 21/11/22 les tarifs photocopies sont les suivants :

	Tarif N&B	Tarif couleur
A4	0,30	0,55
A4 Recto Verso	0,35	0,65
A3	0,35	0,65
A3 Recto Verso	0,50	0,95

3. CIMETIERE

Pas de changement pour les tarifs cimetière, à partir du 25/11/22, les tarifs sont les suivants :

CONCESSION 2M2	2020	DEPUIS LE 04/10/2021	A partir du 25 novembre 2022
15 ANS	61,00 €	61,00 €	61,00 €
30 ANS	138,00 €	138,00 €	138,00 €
CASE COLOMBARIUM			
15 ANS	500 € POUR 20 ANS	250,00 €	250,00 €
30 ANS		500,00 €	500,00 €
CAVURNE <i>Caveau cinéraire disposé en terre</i>			
15 ANS		250,00 €	250,00 €
30 ANS		500,00 €	500,00 €
JARDIN DU SOUVENIR			
Dispersion cendres	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
Plaque souvenirs 30 ans		50,00 €	50,00 €

Un groupe de travail s'engage à revoir les tarifs de location du CAC qui méritent quelques ajustements et clarifications.

9. FERME DU BOTRAI

Mme la maire explique à l'assemblée que l'avenir de la structure la ferme du BOTRAI située sur la commune de St Trimoël est menacée de fermeture. Certains bâtiments ne sont plus aux normes de sécurité et ne permettent plus de bonnes conditions de travail pour les salariés et pour assurer de de vie aux animaux.

Malgré cela, cette structure accueille plusieurs milliers de personne par an et joue un rôle pédagogique et touristique important dans ce bassin de vie qu'il est important de maintenir, notamment en y dédiant un certain nombre d'investissement.

Il est proposé aux conseillers, comme l'ont fait certaines collectivités, d'apporter un soutien en adoptant une motion.

Les conseillers sont invités à se prononcer sur le sujet chacun à leur tour. Les conseillers ont admis que la ferme du Botrai jouait un rôle important au sein de Lamballe Terre et Mer et qu'elle nécessitait d'être soutenue mais les conseillers ne souhaitent pas matérialiser officiellement une opinion communale à ce sujet pour l'instant et demandent à ce que sujet soit redébatu ultérieurement.

10. QUESTIONS DIVERSES

Repas des aînés.

Mme Julie GAUDIN, adjointe en charge de l'action sociale, rappelle que le repas des aînés préparé par le restaurant « les remparts » a eu lieu le 22 octobre 2022 au CAC.

Ce repas était gratuit pour les habitants de Moncontour de plus de 70 ans et plus de 50 convives ont participé dans une ambiance chaleureuse à ce moment de partage. Moment très agréable et qui était attendu par de nombreuses personnes de la cité Moncontouraise.

Fin du Conseil Municipal à 23H05.